

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE GENOLIER ET ENVIRONS (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 20 juin 2018

Rapport de la commission des bâtiments pour le préavis 04/2018 relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire destiné à accueillir les élèves de 5P à 8P selon Harmos sur la parcelle 808 et 810 à Le Muids pour un montant estimé à CHF 35'000'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie en date du 16 mai, en présence des membres du Codir, des architectes, ainsi que de M. Lagger, Directeur des écoles, et le 22 mai en présence des membres du Codir.

Lors de cette première séance, nous avons eu une présentation complète du complexe scolaire du Bix, par Mme Bonnard du bureau d'architecte fas.

Nous avons pu poser toutes les questions qui nous préoccupait sur le moment.

Nous tenons à partager quelques points de cette présentation :

- En résumé l'école se trouve sur six niveaux principaux et contiendra 14 salles de classes, ainsi que des classes spéciales (4 salle de dégagements, médiathèque, salle des maîtres, ACM-ACT, art visuel, musique, infirmerie, direction, conciergerie), un UAPE (140 places, un espace de vie et la cuisine), une salle de gym triple, accueil public, vestiaires, locaux de rangements, une salle culturelle, WC, escaliers et ascenseurs.
- La construction de la salle de gym triple est en sous-sol. Cette dimension n'est pas nécessaire à l'heure actuelle pour les besoins scolaires. Elle le sera si un jour l'extension du deuxième bâtiment abritant 10 classes se construira. Une subvention cantonale de 5% sera attribuée pour la salle triple et toute l'infrastructure sportive. La salle constitue ainsi la base sur laquelle l'école sera érigée. Dans cette configuration, il n'y a pas de sens à construire une salle double, la différence étant le radier et la chape.
- La construction de celle-ci sera enterrée pour respecter la hauteur du bâtiment final.
- Les gradins déroulants ne seront pas installés pour l'instant, néanmoins les niches de rangement ont été prévues. Des gradins fixes sont prévus pouvant accueillir 140 personnes.
- Les couloirs entre les salles de classes présentent des modularités, afin de permettre aux enseignants de pouvoir travailler en plus petits groupes ou en interaction avec les classes voisines.
- Deux fois deux demi-classe sont construites, elles pourraient devenir 2 salles de classes « normales » si le système scolaire changeait ou que le directeur en aurait besoin. Cette modularité est intéressante.
- Le chauffage des classes se fait par radiateurs, ce qui permet de pouvoir gérer facilement et de manière réactive la température à l'intérieur des classes.

- Le système de chauffage a été étudié avec quatre variantes, c'est finalement le chauffage à plaquettes qui a été retenu. Les communes de l'AISGE étant des communes forestières et Trélex abritant le hangar à plaquettes, ceci paraît être un choix judicieux.
- La ventilation des salles, excepté le sous-sol, la salle de gym, l'UAPE et la cuisine, se fera naturellement par l'ouverture des fenêtres, en régénérant l'air des salles par la pureté de l'air du village de Le Muids.
- Le parking sera à disposition des enseignants et du personnel de l'UAPE. Il contiendra 37 places enseignants, 49 places publics et 20 places à vélos couvertes. Un dépose minute de 4 places est créé sur le pourtour dans l'idée du « kiss and fly ».
- Une passerelle pour passer le ruisseau du Bix sera construite pour l'accès à la cour depuis le parking.
- La toiture sera métallique avec la pose de panneaux solaires sur une surface de 140m² (minimum légal), ils serviront à la production d'un tiers environ de la consommation électrique du bâtiment.
- La façade sera en bois pour rappeler les fermes du chemin de la Grange. Un coût d'entretien est prévu tous les 10 ans.
- Concernant la problématique du terrain marécageux, le bureau d'architectes fas sia, en l'occurrence Madame Geneviève Bonnard, nous a fourni des explications complètes à ce sujet. En effet, les experts ont réalisé des sondages en septembre 2016. Grâce à ces sondages exécutés sur le terrain, les ingénieurs du projet (ingénieurs civils assistés d'un géotechnicien) ont acquis une bonne connaissance de la nature du terrain pour déterminer les travaux à mettre en soumission puis à entreprendre à l'ouverture du chantier. En résumé, il y a une moraine à env. 6m de profondeur qui présente une bonne résistance pour les fondations du bâtiment avec la présence d'eaux souterraines au-dessus de cette moraine étanche. Avec ces éléments, les experts ont étudié et choisi la meilleure option d'étanchéité (parois en jetting et non pas un système par palplanches qui n'est réalisable à cause de la moraine trop dure) puis les différents travaux qui s'ensuivent (rabattement de l'eau souterraine, fixation de l'enceinte étanche par ancrage au fur et à mesure de l'excavation, réalisation de drainages en fond de fouille, réalisation du radier et des murs extérieurs de la salle de sport avec une étanchéité de qualité accrue). Il est important de noter que tous ces travaux sont intégrés au devis général consolidé (qui ont fait l'objet de soumissions et qui correspondent donc au coût du marché).
- Le projet de renaturation du ruisseau du Bix traversant la parcelle 808 fait partie d'un projet global de renaturation mené par la commune d'Arzier et est à sa charge.

Lors de la séance du 22 mai, une présentation du projet par M. Ray, municipal à Arzier, nous a été faite.

Nous avons pu avoir des compléments d'informations et pu poser encore certaines questions qui nous sont venues.

M. Ravenel, municipal à Trélex, nous a présenté la partie financière.

Le Codir nous a expliqué les changements et certains choix réalisés par mesure d'économie, (elles concernent le choix de la façade, le nombre de panneaux solaires, l'abandon des gradins mobiles qui en leur absence permettent également d'éviter un système de

désenfumage qui est obligatoire à partir d'un certain nombre de places en gradins, ceci étant préinstallé et réversible si ces gradins seront ajoutés à l'avenir). Nous les remercions pour le travail accompli dans cette tâche. Le bâtiment a été passé au peigne fin pour faire ces choix et étudié en profondeur pour chaque élément. Nous pensons que ces changements apportés ne portent pas préjudice au bâtiment et sont bénéfiques pour les finances, même si cette construction reste un gros investissement.

La partie des aménagements routiers pour l'accès à l'école seront pris en charge par l'AISGE à raison des $\frac{3}{4}$ de son coût. L'entretien sera à charge de la commune d'Arzier-Le Muids.

Une salle culturelle (loisir et activités artistiques) sera construite à l'intérieur du bâtiment scolaire pour les besoins de la commune d'Arzier et à sa demande. Elle sera achetée par la commune d'Arzier et sera en PPE avec l'AISGE. Elle fera l'objet d'une convention d'utilisation sous forme de location pour l'école.

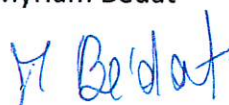
Au vu de ce qui précède la commission bâtiment demande au conseil intercommunal de l'AISGE, d'approuver le préavis tel que présenté.

Membres présents :

Céline Heller-Berger



Myriam Bédât



Catherine Deluz



Stève Breitenmoser



Jacqueline Burbidge

